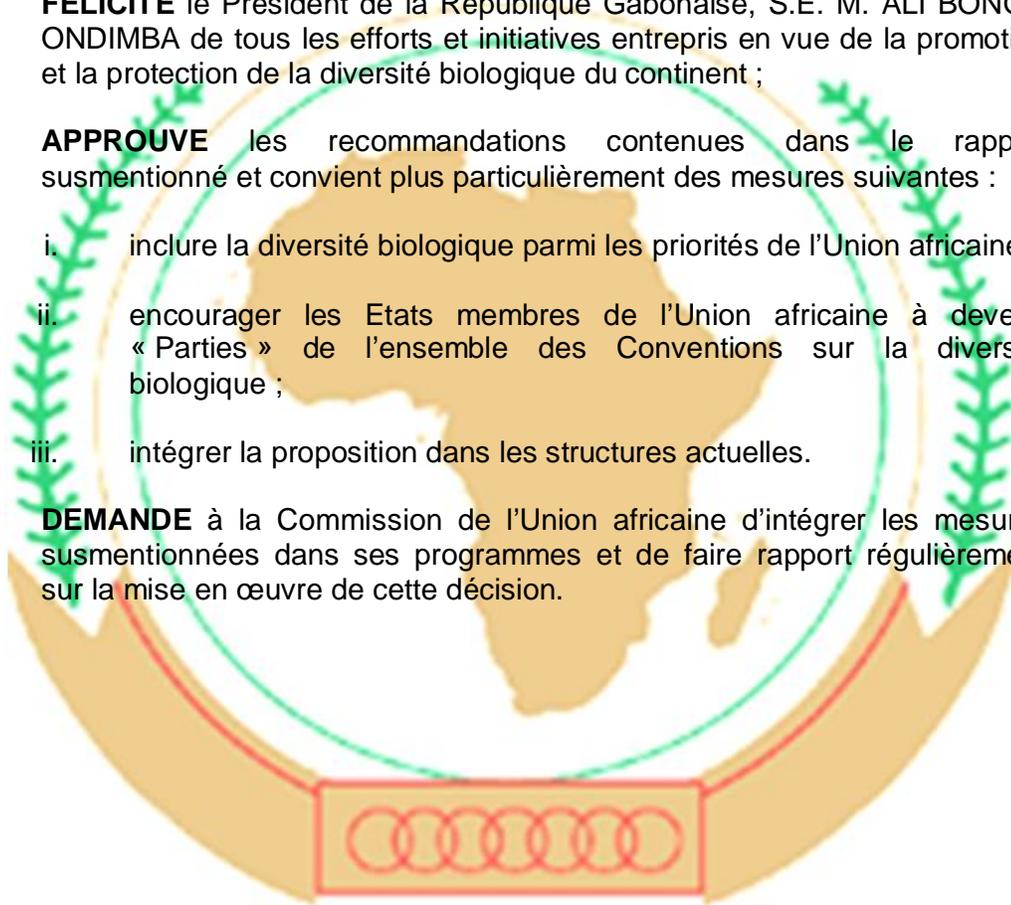


**DECISION SUR LE RAPPORT DE LA PARTICIPATION AFRICAINE  
A LA CONFERENCE DE NAGOYA SUR LA BIODIVERSITE  
Doc. Assembly/AU/15(XVI) Add.3**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** du rapport présenté par la République Gabonaise sur la participation africaine à la Conférence de Nagoya sur la biodiversité ;
2. **FELICITE** le Président de la République Gabonaise, S.E. M. ALI BONGO ONDIMBA de tous les efforts et initiatives entrepris en vue de la promotion et la protection de la diversité biologique du continent ;
3. **APPROUVE** les recommandations contenues dans le rapport susmentionné et convient plus particulièrement des mesures suivantes :
  - i. inclure la diversité biologique parmi les priorités de l'Union africaine ;
  - ii. encourager les Etats membres de l'Union africaine à devenir « Parties » de l'ensemble des Conventions sur la diversité biologique ;
  - iii. intégrer la proposition dans les structures actuelles.
4. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine d'intégrer les mesures susmentionnées dans ses programmes et de faire rapport régulièrement sur la mise en œuvre de cette décision.



# Decision on the Report on Africa's Participation in the Nagoya Conference on Biodiversity Doc. Assembly/Au/15(Xvi) Add.3

## The Assembly

The Assembly

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1252>

*Downloaded from African Union Common Repository*